Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300049-20261014-DEL202610093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

2026-113

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus :	23
Nombre membres élus en exercice :	23
Présents :	18
Représentés :	03
Votants :	21
Absents :	02

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026 À 18H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sylvie FRADIN, Stéphanie LAHURE, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU donne procuration à Marie-Pierre FETIS, Antoine VIGNAUD donne procuration à Lilian LOPEZ

ABSENT(S) : Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence ALBANESE

DÉLIBÉRATION N° 093 10 2026 – VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTION 2026 ACCORDÉE À L'UNSS DU COLLÈGE SIMONE VEIL DE CARBON-BLANC

Présentation par Enzo BORTOLATO

Les actions des associations concourent à la satisfaction de l'intérêt général. Elles répondent à des besoins sociaux essentiels et favorisent la création de solidarités entre les citoyens. Elles sont des acteurs importants de la vie sociale et leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire de l'action municipale.

Leurs actions répondent aux attentes des citoyens en matière de loisirs, d'animation, de pratiques sportives et culturelles, d'aides sociales, et concourent à la promotion de la Ville et au rayonnement du territoire.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la municipalité d'Ambès accompagne les associations par le versement d'aides financières mais aussi par un soutien logistique, des mises à disposition d'infrastructures municipales et des prestations de communication.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article L.2311-7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 055 12 2018 en date du 11 décembre 2018 fixant les principes d'attribution des subventions aux associations ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 023 04 2026 en date du 22 avril 2026 relative au Budget Primitif de la Commune pour l'année 2026 ;
Vu les demandes de subvention déposées par les associations ;
Considérant l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **ATTRIBUE** la subvention annuelle 2026 à l'association UNSS du Collège Simone Veil de Carbon-Blanc (catégorie ÉDUCATION) d'un montant de 600 €.

Fait et délibéré le 14 octobre 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

MAIRIE D'AMBÈS 33810

Le Secrétaire de séance,
Florence ALBANESE